Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

LETTRE N°18

LETTRE D'INFORMATION

URI CENTRE-VAL DE LOIRE CFDT



A l'ordre du jour session plénière du 7 avril 2026
Avis du CESER/ Avis de la CFDT

- Avis Sur L'accès Aux Soins
- Avis Sur Le Pacte Pour Les Jeunes En Région Centre-Val De Loire
- Avis Sur Les Emplois Culturels Et Artistiques En Centre-Val De Loire

Avis Ceser Sur L'accès Aux Soins

AVIS CESER

Rapporteurs : Gilles LORY

Le CESER, fortement engagé sur les questions de santé, a été saisi à nouveau par le Président du Conseil régional sur l'action de la collectivité en matière d'accès aux soins. Cet avis s'inscrit dans le prolongement des engagements pris lors de la séance plénière commune d'avril 2025. Le CESER rappelle à cette occasion les obligations constitutionnelles de l'État quant à l'égal accès de tous au système de soins, quel que soit le territoire de résidence.

La situation du Centre-Val de Loire demeure particulièrement critique : faible densité de professionnels de santé, vieillissement de ces derniers, vieillissement de la population et fortes disparités territoriales. Au regard de cette situation, le CESER estime légitime que la région bénéficie d'un traitement différencié, permettant des actions innovantes et des expérimentations adaptées. Il appelle donc à une nouvelle mobilisation concertée des acteurs du territoire auprès de l'État.

Le CESER apprécie la volonté régionale de poursuivre le soutien aux structures d'exercice regroupé, avec l'objectif de porter le nombre de maisons de santé pluriprofessionnelles de 148 à 162 d'ici 2027 et celui des centres de santé gérés par le GIP Pro Santé de 20 à 33. Il approuve également l'évolution des règles de financement des MSP et des centres de santé, désormais davantage fondées sur l'activité réelle. Il attire toutefois l'attention sur l'accessibilité effective de ces structures aux personnes en situation de handicap.

Le CESER se félicite aussi du développement du dispositif Médecins solidaires, qui a déjà permis près de 17 000 consultations dans ses trois premiers centres. Il considère cette réponse utile, notamment pour les territoires ruraux, et suggère son élargissement à des médecins spécialistes volontaires.

Sur la formation, le CESER soutient la montée en puissance de l'offre paramédicale, notamment l'augmentation des places en IFSI, tout en soulignant les limites d'un effort que d'autres régions ne partagent pas. Il juge pertinente l'idée d'un critère de sélection régionalisé, tout en maintenant une ouverture aux étudiants extérieurs. Il insiste aussi sur les difficultés de recrutement dans l'aide à la personne et parmi les aides-soignants, ainsi que sur la nécessité de renforcer l'alternance et la formation continue.

Le CESER soutient également les projets améliorant concrètement l'accès aux soins : santé mobile, transport à la demande, accueil des stagiaires, soutien à l'installation future des professionnels. Il appelle enfin à une action concertée sur les conditions de stage, de logement, de mobilité et de restauration.

EN CONCLUSION :

Le CESER soutient les nouvelles actions présentées dans ce rapport : elles ne régleront pas à elles seules toutes les difficultés, mais elles peuvent en atténuer les effets au bénéfice de la population. Il appelle à affiner les outils d'observation, à anticiper les effets du vieillissement démographique, à rester vigilant sur les réformes à venir des ARS, et à préserver les structures de prévention et de maintien à domicile. Le CESER restera engagé aux côtés du Conseil régional pour faire en sorte que la santé redevienne un droit réellement accessible à tous en Centre-Val de Loire.

AVIS CFDT

Avis CFDT Sur L'accès Aux Soins

Intervention de Monsieur Jean-Louis RENIER

Au nom du groupe CFDT



Monsieur le Président du CESER, Madame la vice-présidente, mes chers collègues,

La CFDT, qui votera l'avis de notre rapporteur, souhaite rappeler avec vigueur à l'État de respecter ses engagements dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins de nos concitoyens. Depuis des décennies, force est de constater le désengagement de l'État, alors même que le droit à la santé pour tous est rappelé par la Constitution. Source

Pour pallier ces carences, le Conseil régional s'est engagé dès 2014 avec le plan « Ambition santé 2020», puis en 2019 avec le « Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique », afin de sortir la région de sa situation de désert médical et de permettre à tous nos concitoyens un accès plus égal aux soins.
Bien que la santé ne soit pas du domaine de compétence de la Région, sa stratégie volontariste de maillage territorial plus dense et son approche polyvalente : soins, prévention et e-santé ; devraient permettre d'améliorer l'accès et la diversité des soins. Pour la CFDT, le dispositif IPA, qui peut contribuer à améliorer l'accès aux soins mais peine encore à se déployer, mériterait une action robuste pour susciter des vocations chez les infirmiers et infirmières souhaitant travailler en région et financer leur formation continue.

Le partenariat renforcé avec Médecins solidaires offre un bon complément. Il permet de rétablir un accès aux soins dans des zones critiques mais ne doit pas constituer l'unique réponse. Le modèle reste fragile, sans garantie d'ancrage durable ni d'accès continu à des soins réguliers. Une analyse de son modèle économique serait utile, notamment sur les coûts de fonctionnement, les recettes d'activité et les coûts immobiliers liés à la mise à disposition des locaux par les collectivités.

Face au manque de moyens, la CFDT demande à l'État de permettre des expérimentations au sein du territoire régional, par exemple une dérogation pour les IFSI afin d'intégrer des quotas pour les jeunes du Centre-Val de Loire. Elle demande également que soient affectés les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des hôpitaux publics de la région.

La santé mentale préoccupe aussi beaucoup la CFDT, en particulier la santé psychique des jeunes, mais aussi celle de l'ensemble de la population régionale. Des projets innovants, comme la pair-aidance, pourraient être soutenus par les professionnels de santé.

La CFDT demande enfin un traitement différencié de la Région Centre-Val de Loire pour obtenir de l'État des moyens spécifiques à la hauteur des enjeux de santé publique et revenir à une situation plus équitable par rapport au reste du territoire métropolitain.

Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

Avis Ceser Sur Le Pacte Pour Les Jeunes En Région Centre-Val De Loire

AVIS CESER

Rapporteure : Laure DAVIOT-BEN MUSTAPHA

À la suite des États généraux de la jeunesse organisés en 2022, le Conseil régional a adopté le Pacte pour les jeunes 2022-2028 afin de mieux orienter son action publique en fonction des besoins, attentes et difficultés exprimés par les jeunesses du territoire. Le présent rapport constitue un premier point d'étape de cette stratégie. Le CESER se félicite de cet investissement régional dans un contexte budgétaire contraint, ainsi que du maintien de budgets spécifiquement dédiés à la politique jeunesse.

Le CESER partage les constats posés dans le rapport : aggravation de la précarité financière, isolement, difficultés d'accès à l'emploi, au logement, à la mobilité, mais aussi forte dégradation de la santé mentale. Il rappelle que certains jeunes en formation dorment encore dans leur voiture, que des étudiants ont recours à l'aide alimentaire, et que beaucoup enchaînent contrats courts, intérim et temps partiels subis. Dans ce contexte, favoriser l'autonomie des jeunes suppose une réponse cohérente, globale et adaptée, articulant éducation, formation, emploi, logement, mobilité, santé, sport, culture et citoyenneté.

Le CESER insiste sur la nécessité de s'assurer de l'effectivité réelle des dispositifs régionaux. Leur multiplicité ne garantit ni leur accessibilité ni leur efficacité. Il alerte en particulier sur les conditions d'emploi des jeunes et le respect effectif de leurs droits. Il souligne que la plateforme YEP'S peut constituer un outil utile, mais qu'elle ne touche pas encore tous les publics, notamment les plus fragiles. Il suggère aussi que les aides régionales au monde économique puissent être conditionnées à des clauses jeunesse qualitatives en matière d'emploi.

Le CESER attire également l'attention sur les effets de la baisse des financements de l'État en matière d'apprentissage, qui fragilise les CFA. Il salue la mise en place par la Région d'un fonds de maintien, tout en rappelant qu'elle ne pourra ni ne devra compenser tous les désengagements de l'État. Il appelle à une meilleure lisibilité des dispositifs et à une simplification des parcours, notamment pour les jeunes les plus éloignés : en ruralité, en situation de handicap ou en grande précarité.

Le CESER souligne en outre l'importance d'associer toutes les jeunesses à l'élaboration des politiques publiques, en renforçant la participation réelle des jeunes, la gouvernance du COJ, l'évaluation partagée des dispositifs et la mise en œuvre concrète de la clause d'impact jeunesse. Il rappelle enfin le rôle essentiel des acteurs de terrain, en particulier associatifs, dont la pérennité doit être garantie.

EN CONCLUSION :

Le CESER encourage l'exécutif régional à poursuivre et amplifier son action en faveur des jeunes, avec une mise en œuvre concrète, coordonnée et adaptée aux réalités du territoire. Il rappelle que la question des ressources des 18-25 ans demeure centrale et qu'un véritable filet de sécurité mérite d'être posé. Les jeunes ne doivent pas être considérés seulement sous l'angle de leurs vulnérabilités : ils sont aussi des acteurs à part entière du territoire, porteurs d'initiatives, d'engagements et d'aspirations qu'il convient de reconnaître et de soutenir.

Avis CFDT Sur Le Pacte Pour Les Jeunes En Région Centre-Val De Loire

AVIS CFDT

Avis CFDT Sur Le Pacte Pour Les Jeunes En Région Centre-Val De Loire

Intervention de Monsieur Teddy AVELINE

Au nom du groupe CFDT



Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Conseiller Régional, chère Rapporteure, chers collègues,

La CFDT souhaite d'abord souligner que ce Pacte pour les jeunes de la région Centre-Val de Loire ne relève pas seulement d'une initiative ponctuelle, mais bien d'une volonté politique affirmée du Conseil régional de faire de la jeunesse un enjeu central pour l'avenir de notre société et de notre territoire. À travers le rapport et les politiques publiques déjà engagées, la Région montre son implication. La CFDT partage globalement cette orientation et souligne également la qualité du travail collectif mené dans le cadre de cet avis.

La CFDT partage notamment les éléments mis en avant par la rapporteure sur la nécessité de veiller à l'effectivité des dispositifs et à leur accessibilité réelle pour l'ensemble des jeunes. Cette position s'inscrit dans la continuité de ses précédents travaux, où elle appelait déjà à une meilleure lisibilité des dispositifs, à un accompagnement renforcé des jeunes et à une plus grande attention portée à leurs parcours réels.

Pour autant, un enjeu majeur demeure : celui de la place réelle donnée aux jeunes. Les différents travaux menés par le CESER montrent un besoin fort d'écoute, de compréhension et d'association aux décisions. Trop souvent encore, la parole des jeunes reste partielle et ne reflète pas toute la diversité des situations, en particulier celles des jeunes les plus éloignés et les plus fragiles. La CFDT rappelle qu'à travers ses actions dans les territoires, dans les entreprises et dans ses espaces d'expression dédiés, elle contribue à faire remonter une parole ancrée dans le réel.

Les constats sont connus : difficultés d'orientation, freins liés au logement, à la mobilité, aux conditions de vie, mais aussi attente forte de sens, de reconnaissance et de capacité d'agir. Pour la CFDT, il ne s'agit pas seulement de mieux organiser les dispositifs, mais de permettre aux jeunes d'être pleinement acteurs de leur parcours. Cela passe par un accompagnement plus personnalisé et par une meilleure coordination entre les acteurs de terrain : missions locales, CIO, associations, organisations de jeunesse. Cela suppose aussi de mieux prendre en compte les conditions de vie des jeunes, notamment en matière de santé, de logement et de mobilité.

La question de la gouvernance du COJ constitue également un point de vigilance : un pilotage plus lisible, plus régulier et plus réactif est nécessaire. Pour la CFDT, investir dans la jeunesse est un choix stratégique pour l'avenir. Cela suppose de faire confiance aux jeunes, de leur donner les moyens d'agir et de co-construire les réponses avec eux. C'est à cette condition que la région pourra être attractive et donner envie aux jeunes de rester, de revenir et de s'y engager.

Dans cet esprit, la CFDT votera favorablement cet avis.

Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

Rapport Ceser Sur Les Emplois Culturels Et Artistiques En Centre-Val De Loire

AVIS CESER

Le document dresse un panorama large des emplois culturels et artistiques en Centre-Val de Loire et rappelle que la culture constitue à la fois un secteur économique, un facteur de cohésion sociale et un levier d'attractivité territoriale. Le CESER met en avant un écosystème vivant, mêlant secteur marchand et non marchand, fortement structuré par de petites organisations, souvent associatives, et marqué par une grande diversité de situations professionnelles.

Le rapport souligne le poids réel du secteur : environ 10 700 salariés dans 2 400 établissements culturels, auxquels s'ajoutent 6 700 non-salariés. Les établissements sont très majoritairement de petite taille, puisque 92,5 % comptent moins de 10 postes. Le secteur culturel régional repose donc sur un tissu fragile, éclaté, mais essentiel à la vitalité du territoire.

Le CESER insiste sur plusieurs fragilités structurelles : recours important aux contrats courts, poids du non-salariat, cumul d'activités, dépendance aux financements publics et précarité persistante de nombreux professionnels. Il relève également des inégalités, notamment dans l'accès aux responsabilités, et rappelle que la vitalité culturelle dépend d'un équilibre fragile entre création, diffusion, soutien public et structuration économique.

Parmi les orientations fortes, le CESER défend la nécessité de sécuriser les emplois et de sortir d'une logique de financement trop instable. Il recommande notamment le maintien du dispositif CAP'Asso, le développement de conventions pluriannuelles pluripartites de quatre ans, et la mise en œuvre d'un schéma régional pluriannuel des politiques culturelles. Il appelle aussi à une meilleure mutualisation des réseaux professionnels et des ingénieries artistiques et culturelles, ainsi qu'à une approche plus transversale entre culture, territoires, économie et tourisme.

Le rapport évoque aussi les enjeux de formation, d'adéquation entre certains parcours artistiques et les réalités du secteur, ainsi que la nécessité de mieux reconnaître les nouveaux statuts professionnels. Il rappelle enfin que la culture ne peut être pensée uniquement sous l'angle budgétaire : elle participe pleinement à la vie démocratique, au lien social et à l'aménagement équilibré du territoire.

EN CONCLUSION :

Le CESER considère que la culture est un écosystème vivant qui fait société, mais dont les équilibres restent fragiles. Il appelle à pérenniser les financements, à renforcer la coopération entre partenaires publics et professionnels, et à sortir d'une gestion en silos pour construire une politique culturelle plus lisible, plus stable et plus efficace au service de l'emploi culturel et artistique en région.

Avis Cfdt Sur Les Emplois Culturels Et Artistiques En Centre-Val De Loire

AVIS CFDT

Avis Cfdt Sur Les Emplois Culturels Et Artistiques En Centre-Val De Loire

Intervention de Madame Sabine LECONTE

Au nom du groupe CFDT



Monsieur le Président, Madame la Conseillère Régionale déléguée à la culture, Monsieur le rapporteur, Mesdames Messieurs les vice-présidents et conseillers,

Le rapport qui est soumis à notre examen répond à une saisine du Président du Conseil régional. Il dresse un panorama de la vie culturelle dans toute sa complexité et sa variété, tant dans le secteur marchand que non marchand, et affirme que la culture est un écosystème vivant qui fait société.
La CFDT tient à souligner la qualité de ce document et la vision globale qui est proposée. À l'aube d'un nouvel acte de décentralisation annoncé, il peut constituer un document de réflexion utile pour l'ensemble des partenaires, État et collectivités territoriales, autour de cette compétence partagée. Source

Pour la CFDT, la culture est un maillon essentiel de la cohésion sociale et du vivre-ensemble. L'accès pour tous aux savoirs et à la culture – scientifique, technique et artistique – est plus que jamais indispensable pour l'exercice de la citoyenneté. Il est donc nécessaire de débloquer des financements pérennes et contractuels, comme le propose le rapport. Source

La région Centre-Val de Loire est un acteur majeur, notamment à travers des dispositifs comme CAP'Asso ou les Projets d'Actions culturels de Territoire (PACT). La CFDT soutient le développement de relations partenariales dans la durée, à travers des conventions pluriannuelles et pluripartites, ainsi que la mutualisation des réseaux professionnels et des ingénieries artistiques et culturelles. Elle rappelle aussi l'importance de l'éducation artistique et culturelle, notamment avec le dispositif « Aux arts, lycéens ! », en ciblant en priorité le milieu rural. Source

La CFDT relève enfin un point qui pourrait nécessiter un examen ultérieur : l'inadéquation entre l'emploi et certaines formations artistiques parfois trop éloignées des réalités du secteur.

La CFDT votera l'avis du Ceser.

Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

ORGANIGRAMME CFDT
CESER CENTRE VAL DE LOIRE



AVELINE Teddy

Titre : Conseiller
Commission : Formation, Orientation, Recherche, Compétenc Education
Département d'origine : Loir-et-Cher (41)

CARLAT Jean-Paul

Titre : Conseiller
Commission : Environnement, Mobilités, Espace
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)





FLACHER Martine

Titre : Conseillère
Commission : Qualité de la vie, Solidarités, Egalités
Département d'origine : Loiret (45)

LECONTE Sabine

Titre : Secrétaire de la 2ème commission
Commission : Environnement, Mobilités, Espace
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)





LORY Gilles

Titre : Vice-Président délégué Santé, Solidarités, Territoires
Commission : Qualité de la vie, Solidarités, Egalités
Département d'origine : Loiret (45)

PERRIN Michèle

Titre : Présidente de la 4ème commission
Commission : Formation, Orientation, Recherche, Compétences, Education
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)





RENIER Jean-Louis

Titre : Rapporteur général aux Stratégies
Commission :
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)

REY Julien

Titre : Conseiller
Commission : Économie, Activités, Emploi
Département d'origine : Loiret (45)





VENTURO Cécilia

Titre : Conseillière
Commission : Économie, Activités, Emploi
Département d'origine : Loiret (45)